

NOTE D'INFORMATION EMS

Les Écoles Municipales des Sports (EMS) qui se déroulent à l'extérieur peuvent reprendre à partir du Mercredi 28 AVRIL 2021 . Les activités du Cycle 3 débutent également (excepté le Roller, un mail vous sera envoyé pour la reprise)

Pour l'ensemble des activités prévoir une casquette/chapeau et une bouteille d'eau.

Matin	
Athlétisme	Cyclisme
Football	PAV & multi // Optimist
Après-midi	
Tennis	Catamaran à l'année
Athlétisme	PAV Cycle
Multisports Baby (Tennis extérieur)	Handball plateaux andré véran
Golf	Basket plateaux golf hôtel
Rugby	
	Skate samedi matin

Activités suspendues

Matin	
Judo	
Après-Midi	
Escrime	Tennis de table
Futsal	Taekwondo
Natation	échecs
Gymnastique	

Roller : Les enfants doivent être muni de leur propre matériel : roller, casque, genouillère, protège poignet, coudière et bouteille d'eau.
Aucun prêt de matériel ne sera possible.

Activités voile : optimist, PAV et catamaran : Les enfants doivent venir directement en tenue de voile (combinaison).

Protocole de reprise à respecter:

Sauf nécessité impérieuse, **les responsables légaux ne doivent pas être admis dans les ERP** où se déroulent les activités des mineurs.

En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les parents sont invités :

- à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre sur son activité sportive et ne pourra y être accueilli.
- De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités.
- à déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe de mineurs, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif ;

Pour les enfants :

Les vestiaires collectifs resteront fermés. A ce titre les enfants doivent arriver en tenue.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée sur l'infrastructure sportive et/ou au début de chaque séance ;
- avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ;
- à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.

Pendant leur pratique sportive, les enfants ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas (en cas de ventilation trop importante en particulier). **En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour les enfants de six ans ou plus.**

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants. Il est demandé aux pratiquants d'apporter leurs propres conditionnements d'eau personnalisés et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer.